

**DECRET D/2013/ N° 122 /PRG/SGG**

**PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE A LA COMMISSION  
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2010/001/CNT du 24 mai 2010, portant Code électoral en République de Guinée ;

Vu la Loi Organique L/91/003/CTRN/ du 23 décembre 1991, portant Charte des Partis Politiques ;

Vu la Loi L/016/CNT/2012 du 19 septembre 2012 portant Fonctionnement, Composition et Attributions de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

Vu le Décret D/2012/N° 113/PRG/SGG du 29 octobre 2012 portant nomination des Commissaires de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Bocar CISSOKO, Economiste au Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est nommé Secrétaire Général de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

**Article 2 :** Le Présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ..... 10 JUIL. 2013



**Professeur Alpha Condé**